

JE SUIS (HARLIE ET MAINTENANT ?

Agir dans l'école certes, mais aussi agir sur l'environnement social, économique, culturel des élèves, sur leur habitat. La grande mobilisation pour les valeurs de la République est décrétée, mais l'école ne peut pas tout seule.

DOSSIER RÉALISÉ PAR
FRANCIS BARBE
GINETTE BRET
PIERRE MAGNETTO
VINCENT MARTINEZ
PHILIPPE MIQUEL

Au lendemain des terribles attentats des 7 au 9 janvier contre Charlie Hebdo, une policière à Montrouge et l'épicerie casher de la porte de Vincennes qui ont fait dix-sept morts, il y a ces questions qui taraudent : comment de jeunes Français ont-ils pu perpétrer de tels actes ? Quelles responsabilités collectives ? Comment ont été transmises, ou pas, les valeurs fondatrices de la République, la démocratie, la liberté d'expression, la laïcité ? Et soudain, l'école se retrouve en première ligne. La ministre de l'Éducation nationale a décrété une « grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République » et, après un discours solennel de François Hollande à la Sorbonne la veille, a annoncé le 22 janvier onze mesures financées sur 3 ans à hauteur de 250 M€ (lire page 13). Mais l'école ne pourra pas tout régler à elle seule même si, quand des élèves refusent de faire la minute de silence, l'institution est directement interpellée. Nombre de jeunes issus de la banlieue sont en dissidence et ce n'est pas nouveau. Ils s'étaient déjà rappelés à notre souvenir en 2005 lors des grandes émeutes des cités et pour ceux à qui ça aurait échappé, des sociologues ont étudié ce qu'ils analysent comme des phénomènes de « relégation » et les dérives qu'ils occasionnent. Gilles Kepel, l'auteur de *Banlieue de la République* en 2011, expliquait ici-même il y a peu (Fsc 401) combien « le concept de laïcité est désormais perçu par un certain nombre de milieux associatifs islamiques comme une guerre à l'islam », comment a émergé des « territoires de relégation » la figure du salafiste* qui, s'il ne constitue pas une figure

d'identification massive, « incarne l'ordre moral en rupture avec la société dans laquelle on n'arrive pas à entrer. »

Agir dans l'école et dans le quartier

S'occuper de ces jeunes, ce n'est pas seulement agir dans l'école, c'est aussi agir dans la société, là où ils vivent avec leur famille, agir sur leur environnement social, économique, culturel, sur leur habitat. À ce titre, les politiques de la ville mises en œuvre depuis la fin des années 80 n'ont pas produit les effets escomptés, et la loi de solidarité

« TOUT LE MONDE SAIT QU'IL FAUT 'RESPECTER', NE PAS ÊTRE RACISTE, MAIS EN PRATIQUE, IL FAUT FAIRE EN SORTE QUE CES ÉLÉMENTS S'INSCRIVENT DANS UNE RÉPUBLIQUE EN ACTES. »

et de renouvellement urbain adoptée en 2000, censée apporter de la mixité dans les villes, est restée lettre morte. Alors, comment dans des quartiers ghettosés l'école pourrait-elle faire exception ? Elle est un des maillons de la chaîne et dans tous les cas si le débat restait uniquement scolaire alors on passerait à côté de la dimension sociale. Les plus beaux discours faits en classe ne suffiront pas. « Si des jeunes n'arrivent pas à trouver leur place dans l'école et par la suite dans le monde professionnel et la société dans son ensemble, il y a le risque qu'ils fassent le choix d'autres modèles : la délinquance, l'économie parallèle et aujourd'hui le terrorisme » estime la sociologue



Agnès Van Zanten, qui précise toutefois « qu'une minorité de ces jeunes sont aujourd'hui en situation de rupture » (lire page 15).

Dans une note publiée le 22 janvier, après les attentats donc, intitulée « École, immigration et mixités sociales et ethniques », le Conseil national de l'évaluation du système scolaire parle lui de « bombes à retardement scolaire, social et politique » à propos de ces « ghettos scolaires » dans lesquels les résultats des enfants de l'immigration se sont dégradés, résultats que les élèves vivent comme une injustice supplémentaire (lire page 15). La transmission des valeurs de la République se joue donc dans la capacité de l'école à produire de la réussite scolaire.

Construire une culture partagée, un sentiment d'appartenance

C'est en effet à l'école que peut se construire une culture partagée, que peut se développer un sentiment d'appartenance et pour cela on ne peut pas en rester à des cours de morale civique et laïque. La maîtrise du langage est une condition indispensable de la réussite, de cette mise en partage. Le ministère propose de la tester en début de CE2, mais pourquoi attendre le cycle III ? Elle doit plus que jamais être une priorité et ce, dès la maternelle, notamment en allégeant le nombre d'enfants par

classe, en améliorant le taux d'encadrement, en créant de nouveaux métiers de soutien aux enseignants et aux élèves... C'est encore le meilleur terreau pour transmettre les valeurs de la République. Face à tant de complexité, les enseignants ne peuvent pas rester seuls. Catherine, enseignante dans le 19^e à Paris, souligne « le besoin d'aide ». « Le seul enseignement de la laïcité ne suffira pas pour apporter la réflexion et la prise de distance par rapport à tous les discours qu'entendent les élèves » affirme-t-elle (lire p14). Des propos qui font écho à ceux de Benoît Falaize pour qui « les notions de laïcité doivent d'abord et avant tout s'expérimenter. Sinon c'est du catéchisme ». « Tout le monde sait qu'il faut 'respecter', ne pas être raciste, mais en pratique, il faut faire en sorte que ces éléments s'inscrivent dans une République en actes » avance-t-il.

La tâche est-elle si difficile ? Il y faudra en tout cas autre chose que des injonctions. Il y faudra des moyens en formation, en soutien et accompagne-

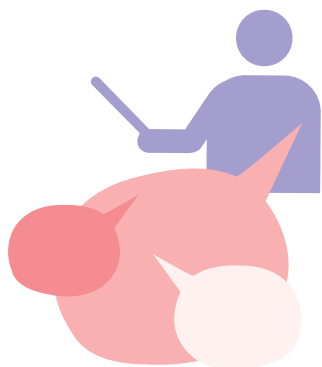


ONZE MESURES POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE À L'ÉCOLE

Le 22 janvier dernier, la ministre de l'éducation déclinait les 11 mesures de la Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République. Parmi celles-ci : « renforcer la transmission des valeurs de la république » en formant à la laïcité 1000 formateurs et en créant des ressources pédagogiques ; « rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains » en instaurant l'apprentissage et le respect des règles de civilité et de politesse ainsi qu'une journée de la laïcité chaque 9 décembre ; créer un « parcours citoyen » comprenant une éducation aux médias ; « associer pleinement et développer les temps d'échange avec les parents d'élèves » ; « mobiliser toutes les ressources des territoires » en lien avec l'éducation populaire ; « engager un chantier prioritaire pour la maîtrise du français » en instaurant des évaluations diagnostiques à l'entrée du CE2 ; « accélérer la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage » ; « renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux » en menant « une politique active de mixité sociale au sein des collèges ».

ment, en outillage pédagogique. Il y faudra une politique volontariste sur les effectifs et sur la formation des maîtres. Et surtout ne pas oublier que, comme le souligne le sociologue Hicham Benaïssa spécialiste des religions et de la laïcité au CNRS, « malgré tout ce qu'on peut dire la France est un pays formidablement intégrateur » (lire p16). L'école n'y est pas pour rien mais elle doit aujourd'hui relever un défi nouveau.

*Le salafisme est un mouvement sunnite fondamentaliste composé de mouvances dont celles qui prônent le djihad.



DEVANT LES ÉLÈVES PAROLES D'ENSEIGNANTS

Chaque enseignant se souviendra des lendemains du 7 janvier. Vivre ses émotions en les dépassant pour tenter de rester professionnel face aux élèves, permettre les débats, poser les cadres de la loi, faire vivre les singularités de chacun... ils racontent.

Catherine enseigne depuis plus de vingt ans dans le 19^e arrondissement de Paris. Une urgence pour elle : « *Le besoin d'aide. Le seul enseignement de la laïcité ne suffira pas pour apporter la réflexion et la prise de distance par rapport à tous les discours qu'entendent nos élèves* ». Les enseignantes de l'école ont discuté avec leurs élèves dont beaucoup sont de confession musulmane « *pour les accompagner dans leurs questionnements, décrypter l'actualité et les commentaires des réseaux sociaux* ». Pour Catherine, « *l'école a un travail de longue haleine devant elle : la méconnaissance des traditions des pays, des cultures qui construisent le monde, des religions qui ont structuré les civilisations n'apportent que clichés, idéo-*

logie et discours tout faits ». Catherine a vu au fil du temps une crispation du « *religieux* » : les mères portent désormais le foulard, le refus du porc s'est transformé en « *pas de viande* » et les enfants s'épient les uns les autres en s'obligeant aux règles communautaristes. Dans son école, près d'un enfant sur dix de cycle III a pris le parti des terroristes.

Eric, lui, est directeur à Charny dans la campagne bourguignonne. Dans sa classe de cycle 3, ce sont les faits qui ont traversé les débats, avec une question commune à tous « *est-ce que ça peut nous arriver à nous ?* ». Les élèves, très affectés personnellement, ont pu libérer leurs peurs. Eric envisage maintenant de travailler les valeurs de la Répu-

blique pour les repositionner dans le quotidien et faire le lien nécessaire.

Pour Brigitte, qui enseigne dans un quartier réputé difficile en centre-ouest, « *émotionnellement, c'était très dur pour moi. Et que répondre aux enfants ? Les niveaux de compréhension des uns et des autres étaient très disparates et on est allé très vite sur le terrain religieux. J'ai alors recadré sur les lois de la République, expliqué les notions de deuil national et de minute de silence. Et certains voulant s'y opposer, je leur ai dit que la minute de silence en hommage aux victimes était non négociable. Les jours suivants, grâce au Petit Quotidien, on a organisé des débats en groupes sur les dessinateurs de presse, la liberté de la presse, le terrorisme islamiste...* »

Hélène Romano, docteur en psychopathologie, psychologue clinicienne et psychothérapeute



« *Faire un temps fondateur d'une nouvelle cohésion collective* »

Quelles peuvent être les conséquences psychologiques du drame de janvier ?

Dans notre histoire, il y a souvent eu des catastrophes bouleversantes, comme celle du barrage de Malpasset en 1959, Xynthia en 2010, l'affaire Mérah... Toutes les catastrophes marquent une société, une génération, une époque. Un traumatisme, chez l'enfant comme chez l'adulte, ne s'oublie jamais. L'enjeu est de parvenir à le mettre en mémoire, c'est-à-dire à l'assimiler afin de s'adapter pour pouvoir vivre avec. Et pour l'assimiler, il faut lui donner du sens, sinon c'est dramatique. Donner du sens, voilà ce qui doit donc en permanence gui-

der les adultes. Quand il y a du sens, tout discours est positif pour l'enfant. Les événements de ce début janvier vont marquer l'histoire de la France. À nous, individuellement et collectivement, d'en faire un temps fondateur d'une nouvelle cohésion collective en reconnaissant tous les effets de ces actes terroristes et sans chercher à les dénier : n'ayons pas peur d'avoir peur et faisons de cette peur une force de créativité pour demain. L'enjeu est considérable pour ne pas faire grandir nos enfants dans une société terrorisée et terrorisante.

Comment agir auprès des enfants ?

Tous les enfants ne vont pas assimiler cet événement de la même

façon. Certains, par exemple, vont immédiatement questionner leurs parents, alors que d'autres mettront plus de temps à l'évoquer.

Les sujets d'interrogations ou d'inquiétudes, selon les enfants, pourront également être différents. L'école a un rôle à jouer, dans la durée. Auprès des enfants, la parole, la mise en sens, la mise en pensée est essentielle : ne jamais être intrusif par rapport aux représentations de l'enfant, toujours partir de ce qu'il a compris et de ce qu'il s'imagine. Qu'il puisse parler de ce qui lui fait peur, lui demander ce qu'il fait quand il a peur, lui donner des ressources pour ne pas rester seul face à sa peur. La clé est d'adapter son discours

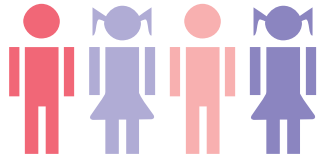
à l'enfant, à son niveau de compréhension des choses. Les adultes doivent réajuster sans cesse leur propre discours à ce que va dire l'enfant ou aux questions qu'il va poser, lui faire sentir qu'ils sont à l'écoute pour le rassurer.

Et des enseignants ?

Il faut leur dire de reprendre confiance et leur faire confiance, ne pas les disqualifier ni tout remettre sur leurs épaules. Il faut les accompagner dans leur fonction d'enseignant, sans jugement de valeur. Ils doivent rester disponibles auprès des enfants, ne rien pathologiser mais les aider à décoder, à décrypter ce que vivent leurs élèves.

NOTE DU CNESCO ÉCOLE : LE DÉFI DE LA MIXITÉ SOCIALE ET ETHNIQUE

« Comment faire de notre école un puissant vecteur d'intégration laïque, économique, sociale et politique ? »



c'est la question que s'est posé le Conseil national de l'évaluation du système scolaire (CNESCO) suite aux tragiques événements de janvier. Après avoir publié une première note sur l'apprentissage de la citoyenneté, le CNESCO a diffusé le 22 janvier une note complémentaire dans laquelle il interroge « la capacité de l'école française à jouer le rôle crucial qui est le sien dans notre modèle d'intégration républicain des populations scolaires issues de l'immigration ». Intitulée *École, immigration et mixités sociales et ethniques*, cette note rappelle que « les résultats scolaires des élèves issus de l'immigration se sont dégradés durant la dernière décennie et que l'écart de performance entre les jeunes autochtones et les immigrés de la seconde génération est supérieur, en France, à celui observé dans les autres pays de l'OCDE ». Une tendance que le CNESCO met en lien avec l'existence d'une école à forte ségrégation sociale et ethnique qui « produit des effets néfastes puissants sur un ensemble de dimensions sociétales » : problèmes de santé des jeunes, consommation de stupéfiants, incivilités, maternités précoces, intolérance vis-à-vis de l'étranger ou de l'altérité, difficulté à dialoguer...

Des « bombes à retardement scolaire, social et politique »

Ainsi, en France, près de 43 % des élèves issus de l'immigration n'atteignent pas le niveau minimum en mathématiques (PISA 2012). Des sous-performances scolaires qui engendrent un sentiment d'injustice plus marqué chez les jeunes issus de l'immigration, regroupés dans des « ghettos scolaires » qui deviennent de véritables « bombes à retardement scolaire, social et politique » estime le Conseil national qui souhaite placer prioritairement au cœur de sa réflexion « la recherche d'une réelle mixité sociale et ethnique à l'école ». « Au-delà et en complément d'une meilleure éducation aux faits religieux », il propose de s'appuyer sur des expériences menées à l'étranger. Ainsi, en Angleterre, les gouvernements successifs ont mis en place des mécanismes « de quotas sociaux et scolaires dans les écoles ou d'affectation visant les mêmes effets ». Plus discrets, certains districts américains n'affichent pas de quotas mais ont mis en place des modes de régulation des affectations des élèves pour améliorer la mixité. Conscient qu'il s'agit de politiques complexes s'inscrivant dans des temps longs, le CNESCO estime toutefois qu'il est « désormais urgent de les engager concrètement ».

« LES RÉSULTATS SCOLAIRES DES ÉLÈVES
ISSUS DE L'IMMIGRATION SE SONT DÉGRADÉS
DURANT LA DERNIÈRE DÉCENNIE... »

Agnès van Zanten, sociologue, directrice de recherche au CNRS



« La mixité se joue
essentiellement
au niveau local »

« Apartheid social »,
« ghettos ethniques »...
Vous partagez ces termes
utilisés pour expliquer la
ségrégation sociale et
scolaire ?

Il faut être très prudent. L'apartheid est un système spécifique dans lequel il y a une séparation ethnique légale. En France, les ghettos sont des espaces mélangés sur le plan ethnique qui regroupent essentiellement des populations de pauvres. Par contre, il est possible de parler de ségrégation ethnique si on regarde les classes de certains établissements ou certaines filières. Cette ségrégation produit des injustices en termes d'orientation et de réussite scolaire notamment. Ces micro injustices au quotidien créent un sentiment permanent d'illégitimité et induisent des comportements de résistance de la part des élèves.

Cela peut-il expliquer que
certains jeunes refusent
de faire une minute de
silence ?

Si des jeunes n'arrivent pas à trouver leur place dans l'école et par la suite dans le monde professionnel et la société dans son ensemble, il y a le risque qu'ils fassent le choix d'autres modèles : la délinquance, l'économie parallèle et aujourd'hui le terrorisme. Pour autant, la très grande majorité des jeunes parvient à s'intégrer, quoique sous un mode

infériorisant, et très peu sont dans une situation de rupture. Quant aux élèves qui n'ont pas respecté la minute de silence ou qui n'ont pas manifesté pour défendre la liberté d'expression, c'est sans doute pour beaucoup une façon d'exprimer un ressentiment. Nombreux sont ceux qui peuvent ne pas vouloir déclarer leur adhésion, moins par fondamentalisme que parce qu'ils ne se perçoivent pas en situation d'égalité et qu'ils se sentent humiliés.

Le gouvernement vient
d'annoncer une série de
mesures. Qu'en pensez-
vous ?

On est un peu abasourdi devant tant d'annonces alors qu'on sait que ces problèmes existent depuis longtemps. La difficulté est de faire la part entre ce qui va relever de la politique symbolique du pur discours et ce qui va avoir une traduction concrète. Concernant la carte scolaire, on peut faire des changements dans les critères de dérogation au niveau national mais on sait que la construction de la mixité se joue essentiellement au niveau local. Sur la laïcité, il y a des propositions qui vont dans le bon sens mais qui demandent du contenu. En même temps, il faut éviter de donner à l'école une responsabilité excessive et de minimiser le travail essentiel des autres institutions.

*L'école de la périphérie, Agnès Van Zanten, PUF 2001
(2ed. avec une nouvelle postface, 2012).

HISTOIRE

LA LAÏCITÉ MAIS LAQUELLE ?

La loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État prend place dans un contexte historique d'affrontement entre cléricaux et anti-cléricaux. En 1905, dans un pays secoué par l'affaire Dreyfus, Aristide Briand et Jean Jaurès défendent une loi de pacification acceptable par les catholiques comme par tous les républicains. C'est sans doute pourquoi, la liberté de conscience est affirmée comme article premier alors que la tournure souvent citée : « *La République ne reconnaît aucun culte* » n'apparaît que dans le second article. Mais dès cette époque, la loi exclut les colonies françaises dont l'Algérie. Pour l'historien Jean Paul Scot : « *la rencontre entre l'islam et la laïcité s'en trouve fortement hypothéquée.* »

Une affirmation qui semble se confirmer avec la loi de 2004 qui interdit dans les établissements

scolaires « *le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse.* » On peut y lire la volonté de contrecarrer la recrudescence très médiatisée de jeunes filles voilées dans les lycées et collèges. Sur le même sujet en 2012, le ministre Luc Chatel réglemente par une circulaire l'accompagnement des sorties scolaires. Autant de mesures traduisant une situation qui reste aujourd'hui tendue dans certains établissements scolaires principalement dans ces quartiers qui concentrent les difficultés socio-économiques et où le repli communautaire apparaît à certains comme la seule réponse. Comment refaire de la laïcité un outil pour mieux vivre ensemble ? Certains comme le philosophe Henri Peña Ruiz préconisent le retour à une laïcité « *de combat* » plus intransigeante. Pour d'autres, comme Benjamin

Stora, « *l'enjeu est de préserver les principes républicains, comme la laïcité, tout en s'adressant aux*

minorités ». Même son de cloche chez le sociologue Jean Baubérot qui considère que « *la dérive, à laquelle on assiste, qui consiste à faire glisser l'obligation de neutralité de l'État vers la société elle-même, est contraire à la loi mais aussi contre-productive : elle choque les croyants et donne l'idée d'une laïcité répressive* ». Un débat de fond et un travail sur la durée qui ne pourront se résumer à l'enseignement de la morale laïque et à l'anecdotique journée de la laïcité proposés par la ministre.



Hicham Benaïssa, sociologue au laboratoire du Groupe Société Religion et Laïcité du CNRS.

3 QUESTIONS À



« La loi de 1905 est une loi de liberté »

Après les attentats, certains ont appelé à une réaction de « *la communauté musulmane* ». Qu'en pensez-vous ?

On peut comprendre la légitimité de ce type de demande. Impossible de faire comme s'il n'y avait pas un contexte national et international qui mette en avant la question de l'Islam. Mais il faut aussi comprendre en retour la réalité telle qu'elle peut être vécue par un musulman. En particulier la violence qui lui est renvoyée en lui demandant de se désolidariser d'actes barbares et ignobles, ce qui présuppose une solidarité et une continuité entre l'ensemble des musulmans dans le monde. La grande majorité des musulmans en France fait partie des classes défavorisées. Pour prendre la parole officiellement il faut un certain

nombre de ressources économiques et culturelles qu'ils n'ont pas. Il y a également une double injonction qui place les musulmans dans une situation paradoxale. Depuis la fin des années 80, on leur demande à la fois de gommer leurs particularités pour mieux trouver leur place dans la République et au nom de cette identité, qu'on ne veut pas voir, de la manifester pour prendre une position officielle.

Quelle réalité recouvre la notion de Français musulmans ?

Il n'y a pas d'estimation officielle qui permette d'avancer un chiffre précis puisque la République française ne reconnaît pas les individus particuliers. Le chiffre avancé de 6 millions fait référence aux musulmans potentiels c'est à dire les personnes originaires de terres musulmanes, surtout le Maghreb. On assimile donc origine ethnique à origine reli-

gieuse. Or, de nombreuses enquêtes montrent qu'il y a une baisse relative des enfants d'origine maghrébine qui se déclarent musulmans. On peut s'appeler Karim et ne pas être musulman. Le nombre de personnes qui se définissent comme musulmans oscille entre 3 et 4 millions. Malgré tout ce qu'on peut dire, la France est un pays formidablement intégrateur. On y trouve par exemple un taux de mariages mixtes parmi les plus élevés d'Europe.

Toutes les religions sont-elles égales devant la laïcité à la française ?

On entend souvent qu'il est normal que l'Islam pose problème à la laïcité puisqu'il n'était pas présent au moment de la promulgation de la loi de 1905. C'est historiquement faux et oublier qu'en 1905, l'Algérie était française. À l'époque, il y a eu des débats hou-

leux au Parlement qui ont débouché sur la non application de la loi en Algérie. La France voulait, à l'époque, exercer un contrôle sur le culte et les prêches des imams dans le cas où ils serviraient à contester l'ordre établi. Cette histoire continue à peser dans l'inconscient collectif. Depuis une vingtaine d'années, on assiste à un basculement de sens progressif de la loi de 1905 devant la manifestation des croyances et des pratiques des musulmans. La laïcité est devenue une loi qui semble défendre un patrimoine culturel et national et un vecteur d'intégration que même l'extrême droite s'est accaparée. Pourtant, il faut se rappeler que l'article 1 de la loi de la laïcité garantit la liberté de conscience et de culte de chacun des citoyens français. Cette loi qui est une loi de liberté ne peut être ramenée uniquement à sa dimension restrictive.

« Expérimenter les valeurs, sinon c'est du catéchisme »



BENOÎT FALAIZE ENSEIGNE À L'UNIVERSITÉ DE CERGY PONTOISE. IL EST L'AUTEUR (AVEC ELSA BOUTEVILLE) DE 15 SÉQUENCES ÉDUCATION CITOYENNE ET MORALE, RETZ 2014.

Peut-on parler d'un échec de l'école à transmettre les valeurs de la République ?

Si c'est une manière d'imputer à l'école la responsabilité ce qui est arrivé du 7 au 9 janvier, c'est totalement injuste. Si, en revanche, c'est une manière de demander à l'école ce qu'elle a fait de cet enseignement et si elle a suffisamment eu conscience de son rôle, alors c'est obligatoire, afin que l'ensemble de la communauté éducative puisse réinterroger ses fondements et ses pratiques. Sans doute avons-nous désinvesti cette éducation-là, croyant la faire dans des pratiques routinières, formelles, mais aussi dans des contextes sociaux qui rendaient nos discours presque incompatibles avec la réalité sociale vécue par les élèves.

République, citoyenneté, laïcité, « vivre ensemble » : autant de notions, de valeurs qui sont convoquées. Quelles seraient les priorités de l'école ?

La notion de citoyenneté, de « vivre ensemble » - véritable leitmotiv depuis plus de 20 ans - ou encore de laïcité (voir la charte de la laïcité), étaient déjà, au moins dans l'affichage, des priorités scolaires. La question de la République est paradoxalement moins évidente dans l'espace scolaire. C'est pourtant la priorité essentielle, de faire vivre cette République et de la faire comprendre sans cesse, sans relâche, sans états d'âme face aux élèves. Parfois cette notion est vécue comme étant trop « politique », comme si c'était un gros mot. Mais l'action de l'école, émancipatrice, libératrice, « institutrice » est fondamentalement politique. Oui nous devons l'assumer, y croire toujours et dire sans cesse nos valeurs, et sur quels principes fondamentaux l'école est construite.

Est-ce que ces notions s'enseignent ou est-ce qu'elles s'expérimentent ?

Ferdinand Buisson le disait déjà : elles doivent d'abord et avant tout s'expérimenter. Sinon c'est du catéchisme. Tout le monde sait qu'il faut « respecter », ne pas être raciste, etc... Mais en pratique, il faut faire en sorte que ces éléments s'inscrivent dans une République en actes. Avec une difficulté majeure : comment dire des principes que les élèves ne reconnaissent pas dans la vie sociale, voire, et c'est fréquent dans les quartiers de relégation sociale, où la réalité dément chaque jour le mot « égalité », jusqu'au mot « fraternité » ?

Que pourrait être un programme d'éducation morale et civique opérationnel ?

Un programme qui fasse reconsidérer par les enseignants l'utilité de la morale. Un programme qui transforme des savoirs en compétences ; qui fasse que les notions deviennent des manières d'être, qui remette les valeurs au cœur, en les faisant vivre et en expérimentant y compris leur non-respect : se mettre à la place des autres, accepter la décentration, éprouver le sentiment de l'autre. Il faudra réfléchir utilement aussi sur le fait de croire et de ne pas croire, ainsi que sur la culture religieuse dans un esprit laïque. Il ne peut pas s'agir uniquement d'une heure par semaine du type : « Tiens, c'est l'heure de la citoyenneté ». Cela n'a aucun sens. Cet enseignement doit irriguer tous les apprentissages et être en surveillance constante dans les pratiques de classe. Il faudra aussi former les élèves à discriminer, plus que nous ne le faisons aujourd'hui, ce qu'est une information de presse et une information de réseaux sociaux. Dans ses grandes lignes, et dans son esprit, le projet de programme aujourd'hui en discussion prend en compte ces éléments. Il y a urgence en tous les cas.

SITE

LA LAÏCITÉ À L'USAGE DES ÉDUCATEURS

Textes fondateurs, aspects juridiques, législatifs ou réglementaires, prises de position diverses et argumentées, témoignages et relations d'expériences : sur le principe du « question-réponse » le site internet *La laïcité à l'usage des éducateurs* conçu par la Ligue de l'enseignement, les CEMEA et les Francas balaye toutes les situations problématiques auxquelles peuvent être confrontés les enseignants des écoles et leur propose des outils pour promouvoir les valeurs de la laïcité dans la classe.

🔗 laicite-educateurs.org

INSTITUTIONNEL

SUR LA PLATEFORME ÉDUSCOL

Comment parler d'un drame de l'actualité aux élèves ? Comment aborder les notions de liberté de conscience et d'expression ainsi que les principes fondateurs de la République à l'école primaire ? Le portail éducol a mis à la disposition des équipes pédagogiques un ensemble de ressources qui peuvent permettre de nourrir des débats argumentés et mener un travail pédagogique dans la durée sur ces sujets. Des outils qui devraient s'étoffer dans les semaines qui viennent suite aux récentes annonces ministérielles.

🔗 eduscol.education.fr

LIVRE

CHOISIR L'ÉTHIQUE

« Pour un enseignement laïque de la morale » est un ouvrage collectif qui veut apporter sa contribution au débat sur l'introduction de l'EMC à l'école. Une dizaine d'auteurs apportent des éclairages historiques, philosophiques et pédagogiques sur la question. « Loin de viser à imposer des jugements tout faits, il s'agit de développer chez les écoliers et collégiens l'aptitude à choisir de manière raisonnée une option d'ordre éthique ». Fort de cette ambition, le livre permet de situer les enjeux de cet apprentissage et d'envisager concrètement sa mise en œuvre en classe.

Editions Privat, Le comptoir des idées, 224 pages, 12 €